

PARACHAH : « KIY THÉTSÉ » כִּי תֵצֵא

(quand tu sortiras à la guerre)

Shabbat 25 août 2018

Commentaire de 2011

Lectures :

Parachah : **Dévariym/Deutéronome 21 :10 à 25 fin**

Haftarah : **YéshaYahou/Isaïe 54 : 1-10**

Bérith Hadachah : **Romiyim/ Romains 9 :1-28**

Rappel : les commentaires ne sont pas des études, mais des pensées que la lecture de la parachah nous inspire et nous permet, sur une année, de relier les textes de la Torah et des Prophètes aux textes de la Bériyth haHadachah, de l'Alliance renouvelée en Yéshoua.

Préambule et résumé de la parachah

Dans la lecture de cette semaine, Moshéh prescrit aux b'nei Israël / enfants d'Israël diverses restrictions dont le « fil rouge » n'est pas aisé à établir a priori. Sur les 613 mitsvoth (commandements) retenues par la tradition, Kiy Thétsé en regroupe près de 74, soit plus de 12% du corpus sur une seule parachah ! Ces commandements numérotés de 532 à 605 se répartissent en 27 prescriptions positives et 47 négatives. Nous ne pouvons bien évidemment étudier tous ces commandements dans le cadre de notre présent commentaire. Citons toutefois pêle-mêle pour baliser notre réflexion et notre lecture guidée :

- *respect des prescriptions relatives à la femme captive, interdiction de la vendre en esclavage et interdiction d'en faire son esclave après avoir eu des relations avec elle (De. 21:14.)*
- *obligation de donner une sépulture aux morts ou exécutés le jour même sans reporter au lendemain (De. 21:23.)*
- *obligation de restituer un objet perdu à son propriétaire sans s'en détourner (De. 22:1 et 3.)*
- *Il est interdit de laisser la bête de son prochain ployer sous une charge excessive (De. 22:4.) et donc prescrit de l'aider à relever la charge*
- *Il est interdit aux femmes de porter des vêtements d'homme et aux hommes de porter des vêtements de femme (De. 22:5.)*
- *Il est obligatoire de construire un parapet et interdit de laisser traîner une pierre d'achoppement (De. 22:8.)*
- *Il est interdit d'ensemencer et de consommer des graines hétérogènes plantées dans un vignoble (De. 22:9.)*
- *Il est interdit de faire travailler à la même charrue deux types d'animaux différents, de porter un tissu de laine et lin mélangés (De. 22:11.)*
- *Il est interdit au calomniateur de répudier ou de divorcer de sa femme (De. 22:19.), celui qui viole une fille vierge a pour obligation de l'épouser ou de payer un dédommagement à son père (De. 22:29.) et celui qui a épousé une femme qu'il avait violée ne peut la répudier (De. 22:29.)*
- *Il est interdit d'entretenir des relations pacifiques avec les peuples de Moab ou Ammon (De. 23:7.) mais il est interdit d'exclure le cousin Edomite-Iduméen converti à la foi d'Israël à la troisième génération de l'assemblée d'Israël, c'est-à-dire de l'empêcher d'épouser une fille d'Israël (De. 23:8-9.). La même règle s'applique au bénéfice d'un Égyptien converti depuis 3 générations (De. 23:8-9.) Il est interdit d'opprimer un esclave qui est venu se réfugier en terre d'Israël (De. 23:17.)*
- *Il faut préparer une bêche dans l'équipement du guerrier lorsqu'il souhaitera vaquer à ses besoins (De. 23:14.)*
- *Il est interdit de prêter à usure à un enfant d'Israël (De. 23:20.) mais autorisé, lorsqu'on prête à un étranger, de le faire avec un intérêt (De. 23:21.)*
- *Il est interdit de tarder dans l'accomplissement d'un vœu et d'une parole sortie de ses lèvres (De. 23:24.)*
- *Il est interdit au jeune marié de quitter sa femme pour un engagement militaire pendant un an, idem pour celui qui a construit une nouvelle maison ou planté un vignoble (De. 24:5.)*

- *Il est interdit au créancier de saisir par la force le gage d'un débiteur en difficulté et il est interdit au créancier de retenir le gage au moment où le débiteur en a besoin, mais obligatoire de le restituer (De. 24:13.)*
- *Il est obligatoire de payer les salaires de l'ouvrier le jour de son travail (De. 24:15.)*
- *Il est interdit à un juge de fausser le droit de l'étranger et de l'orphelin, et interdit de témoigner aux parents de l'une des parties d'un procès (De. 24:17.)*
- *Les gerbes oubliées dans le champ doivent être laissées aux indigents et il est interdit de reprendre la gerbe oubliée (De. 24:19.)*
- *Il est obligatoire de porter secours à une personne poursuivie par un tueur, fût-ce en prenant la vie de l'agresseur et interdit d'éprouver de la pitié pour cet agresseur (De. 25:12.)*
- *Il est interdit de posséder des poids et balances faussés ou défectueux (De. 25:13.)*
- *Il faut se rappeler ce qu'Amaleq fit aux enfants d'Israël dans le désert, il faut effacer la descendance d'Amaleq et il est interdit d'oublier ce qu'a fait Amaleq (De. 25:19.)*

Le premier commandement de cette parachah – annoncé dès le titre – est relatif à la guerre. Le dernier commandement est aussi relatif à la guerre. Tout ce qui est prescrit entre les deux reste donc intimement relié à cet état de « sortie en guerre ». L'enjeu du discours de Moshéh est de garantir **la présence de יהוה** au milieu du peuple qui doit se considérer constamment comme « sorti en guerre ». Seul le strict respect des commandements permettra alors la victoire éclatante de ceux qui combattent au nom de יהוה.

Remarque de quématrie : Pour appuyer ce fait, le premier verset (Dévarim/Deutéronome 21 : 10) dans sa version hébraïque commence et se termine par les lettres כ khaf et ו vav, (qui ont respectivement les valeurs numériques de 20 et 6) qui forment le chiffre 26, valeur numérique du Nom de יהוה (10+5+6+5). Les versets 11 à 14 suivants commencent et se terminent tous par les deux dernières lettres du tétragramme (vav hé), en invitant le fidèle à rechercher la pleine présence sacrée de יהוה.

La guerre ne sera dès lors gagnée que si Élohim Lui-même יהוה est présent au milieu de l'armée des enfants d'Israël. Or, יהוה ne sera présent que si les soldats sont sanctifiés par le respect des commandements.

« La vie est une guerre... »

Nous l'avons déjà établi, le thème transversal qui relie cette parachah à la précédente, et lui donne une cohérence, est le thème de la guerre, qui implique des règles morales liées à l'état de guerre. Cette parachah s'adresse dès lors aux soldats – aux Hayalim – et semble dire : « *la Vie est une guerre* ».

Ainsi, la lecture nous apprend qu'il faut agir et « partir en guerre » pour réaliser la même tâche qu'ont réalisée toutes les générations et qu'il est demandé à chacun de la réaliser de son vivant : faire résider le Nom d'Élohim sur le champ de bataille pour s'assurer la victoire. Cela doit et ne peut se faire que selon les règles de la Torah.

Il est ici question au premier degré de la guerre militaire, il est également question de la guerre morale que chaque être affronte avec son mauvais penchant.

Pour relier ces deux réalités, qui n'en sont qu'une, la Torah enseigne que les guerriers, menés au front par יהוה Tséva'oth (Seigneur des armées) et « préparés » psychologiquement par le Kohen (sacrificateur) la veille du combat, sont des "tsaddiqim", des justes selon la Torah. Ce ne sont pas des grognards enrôlés de force, des soudards, des repris de justice ni une jeunesse sacrifiée issue de la conscription populaire obligatoire. La guerre biblique ou le conflit issu de la prescription divine est une guerre réfléchie, préparée (annihiler Amaleq par exemple et à l'inverse cohabiter avec Édom). C'est surtout une guerre qui exige une ascèse, une pureté personnelle stricte, un état de sanctification non négociable. Seuls les tsaddiqim sont dignes de combattre sur le terrain où les attend יהוה.

C'est seulement sous cet angle de vision que, malgré leur disparité apparente, les mitsvot (commandements) présentes dans cette parachah ont un lien entre elles.

Nous devons être des soldats (*Hayalim*) qui vont d'action courageuse en action courageuse (*mi'hayil lé'hayil*), et non des « roch qatan » (*petite tête, petite cervelle comme on dit en Israël, un idiot que la discipline militaire a réussi à former comme une machine à exécuter des ordres sans penser*).

Au contraire, le soldat selon la Torah est « équipé pour le combat » dans le sens « ayant un équipement complet de Torah ». Cette expertise de Rachi n'est ni plus ni moins qu'une réappropriation, 13 siècles après, du fameux discours de Shaoul de Tarse (Paul) lorsque l'apôtre disserte sur l'équipement du croyant : casque, épée, bouclier ...

Et le commentaire rajoute : **de tels combattants, ces tsaddiqim chers à tout Israël, viennent de toutes les tribus. Apprenons donc à voir chaque communauté d'Israël (Juda et Ephraïm) à égalité dans cette capacité et cet appel à servir comme soldat dans l'armée du Très-Haut.**

Pour les érudits du judaïsme, un des signes de la qualité de soldat est de pratiquer toutes les règles de la pureté dans la relation avec son épouse. Cette sainteté / sanctification dans la relation de couple est le summum de la qualité humaine et une condition sine qua non de survie au combat.

Yéhoua (Josué) fut le premier de ces combattants selon le cœur d'Élohim : « *Et tout Israël a servi יהוה pendant tout le cours de la vie de Yéhoua* » (*Yéhoua 24: 31*), un épisode exceptionnel de l'Histoire d'Israël.

« Toute votre vie sera un état de guerre » semble nous dire Moshé.

En effet, les premiers versets de notre parachah constituent la fin d'un long passage consacré à la guerre qui commence dans la parachah précédente par le verset « *Lorsque tu partiras en guerre contre ton ennemi* » (*ch 20*). Ce passage détaille alors les différentes phases du conflit. Première phase : « *Lorsque tu partiras en guerre* », seconde phase : « *lorsque vous approcherez de la bataille* », phase suivante : « *lorsque tu feras le siège d'une ville* », et enfin : « *lorsque tu feras des prisonniers* ». Nous assistons là aux différentes étapes de la guerre.

Question : pourquoi est-il écrit « *Lorsque tu partiras en guerre* » au singulier et non au pluriel ? Il est vrai que les Ecritures utilisent souvent le singulier pour s'adresser à l'assemblée, au peuple tout entier ; mais le texte continue et passe soudain au pluriel « *Lorsque vous approcherez de la bataille, ne frémissiez pas* ».

Moshé savait qu'Israël resterait toujours un peuple de petite taille, comme le précise d'ailleurs la Torah : « *Car vous êtes peu nombreux au milieu des nations* » mais que la victoire miraculeuse était acquise dans la mesure où « *Élohim les livrera entre tes mains* ». **La condition nécessaire à ce « miracle » selon Moshé est que le peuple soit capable de rester uni. Ce n'est que dans l'unité que notre réussite est assurée, semble nous enseigner la parachah Kiy Thésé.**

Ce verset « *lorsque tu partiras en guerre* » ne se contente pas de signifier un départ, mais contient un message supplémentaire. L'emploi du singulier « tu partiras » nous ordonne de partir ensemble, unis comme un seul homme. **Et c'est alors que le Seigneur livrera l'ennemi dans nos mains. La paix et l'union des douze fils et tribus : voilà quelle est la volonté divine ; et plus il y a d'union dans le peuple, plus la victoire est certaine.**

« N'allez pas à la guerre si vous n'êtes pas unis » ! Ce qui est valable pour Israël, hier, aujourd'hui, demain, et **valable pour tous ceux de la Qéhiyallah**. Ne pensons même pas pouvoir aller à la guerre si nous ne sommes pas unis, ou à nos risques et périls, car יהוה ne pourra combattre pour nous. Nous allons alors au combat avec nos propres forces, assurés de la défaite !

Ce n'est donc pas en vain que Yéhoua implora le Père pour l'unité de la Qéhiyallah. La prière en Jean 17, dite sacerdotale, nous instruit sur la nécessaire unité voulue de Yéhoua, notre Roi, notre Chef. Faisons honnêtement le constat. Tous ceux qui se disent à tort ou à raison

« enfants d'Élohim » sont-ils unis pour le bon combat ? La réponse objective, oui ou non, nous laissera deviner si l'engagement dans le vrai témoignage, la guerre avec l'assurance que le Seigneur est avec nous, est établi ou pas.

Enfant rebelle, famille éclatée, communauté divisée

Bizarrement, ce thème important de l'enfant rebelle est « coincé » entre plusieurs mitsvoth relatives aux relations avec les femmes, belles, captives, étrangères, vierges, mariées, divorcées, veuves. Assurément, la Torah veut nous aider à faire un lien entre toutes ces choses et la nécessité de sortir unis à la guerre !

Un enfant rebelle n'est pas un accident de parcours. Il est le fruit d'une éducation mal assimilée, rejetée. Pour les érudits du judaïsme, ce rejet de greffe est aussi le concours de comportements égoïstes de la part de l'adulte. Cette intuition sera confirmée par les sciences humaines modernes appliquées à la psychologie de l'enfant : par exemple, dans un divorce, l'enfant est toujours celui qui souffrira le plus et présentera à terme un risque de comportement déviant, rebelle et indocile.

Avant d'analyser ce thème de l'enfant rebelle, la Torah veut nous enseigner préalablement sur les conditions dans lesquelles un enfant d'Israël est autorisé à choisir une femme parmi les étrangères. Cette impossibilité a priori se transforme en concession à la nature humaine : mais cette femme captive doit d'abord pleurer un mois et ne pas se soigner, comme pour rappeler au « soldat » que l'objectif premier reste (était) de ne pas la prendre pour femme.

Remarque : bien que la mitsvah de la femme captive puisse paraître étrange à notre conscience de « croyants », il faut admettre qu'Israël était tenu à une relation très « morale » vis-à-vis des exactions systématiques dans les épisodes de guerre : méfaits de guerre où la soldatesque brutale des nations abusait généralement, avec violence, des femmes rencontrées lors des batailles.

Puis la Torah enchaîne avec la problématique de la bigamie. Clairement, le lien entre le fils rebelle et la tendance du mâle à choisir plusieurs femmes est établi. La rivalité entre femmes autour d'un même homme pour en arracher l'amour, la descendance, l'héritage, génère de la rébellion chez l'enfant. La Torah expose pour signes la débauche et l'ivrognerie. Par ailleurs, l'histoire des Patriarches a prouvé aux enfants d'Israël que plusieurs femmes sous le même foyer est de nature à générer rébellion, rivalités puis guerres entre les générations futures. De nombreux commentateurs de la Torah ont considéré l'ensemble de ces cas comme une chaîne de réactions socio-psychologiques. Lorsque le désir charnel pousse un homme à épouser une femme qui ne lui convient pas, on comprend que la famille qui se forme ainsi devient comme un creuset où se mélangent l'amour et la haine. C'est d'une telle famille, où ne règne pas d'amour véritable, que risque d'émerger le "fils rebelle " de notre parachah.

Cette rébellion est passible, selon la Torah, de lapidation. Or, l'enfant à lapider est le fruit d'un contexte plus complexe qu'il n'y paraît. La Torah nous invite à analyser ce contexte et à le traiter à la source car aucun parent ne veut et ne peut amener son enfant, fût-il rebelle, à la condamnation suprême. Paraphrasons : « Vous, parents, faites en sorte de ne jamais en arriver là, ne vous mettez pas dans cette situation extrême ». Une solution aussi extrême paraît en effet disproportionnée.

Les « sages » du judaïsme n'ont pas pu se résoudre à laisser au seul fils la responsabilité de la situation dans laquelle il se trouve. Une génération révoltée ne peut être que la conséquence de la société où elle est née et où elle a été éduquée. Selon certaines conclusions on ne pourrait donc accuser un fils et le condamner que s'il existe un certain degré d'harmonie dans le couple des parents. Autrement dit, il faut être sûr que les parents ne parlent pas à l'enfant deux langages divergents, il faut qu'ils aient une même conception du monde et qu'ils essayent, ensemble, de la faire partager à leur fils, sans céder aux tendances de la société et sans donner la priorité à leur propre agrément. Il faut reconnaître qu'il n'est pas facile de trouver aujourd'hui des couples parentaux répondant à ces critères.

Cette mitsvah dure et inflexible, traitant de l'enfant rebelle, renvoie donc à un questionnement sur notre propre état et nos choix. Ce point est important car la « guerre » dont traite cette parachah est un conflit qui se transmet de génération en génération. Et la réussite du plan de salut divin passe par le relais et la prise en compte du message jusqu'à la dernière génération, qui aura à combattre et à témoigner. Or, si un fils (fille) devient rebelle, il y a échec du plan. יהוה ira alors dans une autre maison...dans un autre camp...car le nôtre est souillé et notre autel n'est plus agréé.

« Et quoi que vous fassiez, en parole ou en œuvre, faites tout au nom du Seigneur Yéshoua, en rendant par lui des actions de grâces à Élohim le Père. Femmes, que chacune soit soumise à son mari, comme il convient dans le Seigneur. Maris, que chacun aime sa femme et ne s'aigrisse pas contre elle. Enfants, obéissez en toutes choses à vos parents, car cela est agréable au Seigneur. Pères, n'irritez pas vos enfants, de peur qu'ils ne se découragent. » (Co. 3:17-21 NEG)

1^{ère} conclusion : quand nous sortons à la guerre, il ne faut pas se détourner du seul objectif « militaire » et donc spirituel. Le soldat n'a pas à écouter ses penchants naturels et ses pulsions. Toute attirance physique ou toute pulsion, nous dit la Torah, va compliquer le combat en générant des dysfonctionnements à terme : des conflits interne à la famille, à la communauté, au peuple. La division et l'éclatement de la communauté sont les résultantes évidentes de la rébellion des enfants, laquelle est le fruit en amont de dysfonctionnements dans le couple et la génération présente. Voilà pourquoi cette parachah est un subtil mélange de règles relatives à la guerre et de règles relatives à la vie conjugale. Le mauvais instinct et les pulsions humaines – qui se déchaînent plus librement dans un état de guerre – sont un obstacle à la sainteté et donc, à la présence d'Élohim dans le camp. Or, pour sortir unis à la guerre et avec יהוה, qui seul donne la victoire, il faut un niveau conséquent de pureté et de sanctification. « Ne vous égarez pas à la suite de votre cœur et de vos yeux qui vous entraînent à l'immoralité » est-il écrit par ailleurs.

Pureté du camp

La présence d'Élohim dans le camp (rappel : cette parachah s'adresse à des soldats qui se préparent pour la guerre) est conditionnée à son niveau de purification. Le sacré ne peut côtoyer le profane, ni l'impur cohabiter avec le pur, sans qu'il y ait contamination de l'ensemble du camp.

« Lorsque tu sortiras pour camper contre tes ennemis, garde- toi de toute chose mauvaise. S'il y a chez toi un homme qui ne soit pas pur, par suite d'un accident nocturne, il sortira du camp et ne rentrera pas au milieu du camp ; sur le soir il se lavera dans l'eau, puis au coucher du soleil il pourra rentrer au milieu du camp. »

« Au coucher du soleil », c'est-à-dire le lendemain, une autre journée commence dans un nouvel état de pureté nous dit la Torah mais le soldat a perdu une journée de combat. Une journée au cours de laquelle plusieurs de ses frères d'armes sont peut-être tombés, alors qu'ils espéraient en son soutien, au poste de veille qui lui était dévolu. Dès lors, si la chute est prévisible et prévue (« je fais le mal que je ne veux pas... »), si la faute est rachetée et lavée, il n'en demeure pas moins que le soldat est mis momentanément hors combat. Si l'accident devient chronique, la mise à l'écart du camp devient la règle et hors du camp, pas de combat. Pas de combat, pas de victoire.

Dans ce risque journalier de contaminer le camp et de voir la présence d'Elohim s'en écarter, la parachah nous parle des excréments !

« Tu auras un endroit à l'écart hors du camp, et c'est là dehors que tu sortiras. Tu auras parmi ton bagage un outil, et quand tu t'accroupiras au dehors, tu feras un creux, puis tu reviendras après avoir couvert tes excréments. Car יהוה, ton Élohim, marche au milieu de ton camp pour te protéger et pour livrer tes ennemis devant toi; ton camp sera donc saint, afin que יהוה ne voie chez toi rien d'inconvenant et qu'il ne se détourne pas de toi. »

Certes, cette mitsvah renvoie à la nécessité des latrines, ce qui est une hygiène de base dans un contexte de promiscuité. Deuxième degré de lecture : les excréments font partie de notre corps et

de notre vie. Cette souillure, nous devons apprendre à la gérer en l'expulsant du camp. La leçon pédagogique est évidente : il faut apprendre à extirper toute souillure morale de l'assemblée. Nettoyer le camp revient à laver ses soldats !

Dans ce contexte, l'interdiction des mélanges qui suit s'explique aisément.

« Tu ne sèmeras pas dans ta vigne deux espèces de semences, ... Tu ne laboureras pas avec un bœuf et un âne attelés ensemble... Tu ne te revêtiras pas de tissu de laine et de lin réunis ensemble. »

N'oublions pas le fil rouge de notre parachah : nous sommes au beau milieu de prescriptions relatives à la guerre. « *N'allons pas à la guerre en faisant des mélanges (spirituels et moraux)* ». Ce sens de lecture semble intelligible car il révèle la cohérence de tous ces commandements a priori hors du sujet.

Conclusion

KIY THETSE se présente comme une série de prescriptions relatives à la guerre. Cette guerre est en première lecture tout conflit militaire qui se présente à Israël ... et en seconde lecture tout choix et donc toute renonciation qui se présentent à chacun d'entre nous, y compris et surtout dans le domaine réputé intime des relations conjugales. Nous avons noté ces dernières années comment cette « base » de stabilité et de victoire, la famille unie, est devenue une cible à détruire au nom de la liberté et de l'égalité de « relations » définies comme abominables et condamnées par la Parole.

Dans ce contexte, cette parachah s'adresse d'abord à des soldats, à des militaires, puis aux soldats de la vie : nous. Or, si le militaire consciencieux n'est jamais pris au dépourvu parce qu'il s'entraîne et s'exerce, il doit en être de même pour l'entraînement et l'exercice du disciple fidèle.

La Torah est donnée pour prescrire au fidèle toute une série d'exercices, exercices qui viendront parfaire sa préparation physique et spirituelle susceptible de lui assurer la victoire sur le champ de bataille. Dans l'attente, il appartient à chacun de veiller à nettoyer le camp, à purifier le campement, à sortir soi-même le cas échéant si c'est pour mieux revenir le lendemain et reprendre l'entraînement dans un état de sanctification supérieur. **L'obsession de tous doit être de veiller à l'unité, en diagnostiquant le plus rapidement possible tout processus de rébellion, lequel doit renvoyer mécaniquement à une remise en cause du foyer et de l'assemblée qui enregistre ce cas de rébellion.**

Oui Seigneur, quand nous sortirons ensemble et unis devant nos ennemis et que Tu les livreras entre nos mains, nous voulons nous souvenir de tous tes commandements - et de cette parachah précisément. Quand nous camperons devant nos ennemis, garde-nous de toute chose mauvaise et de nos mauvais instincts. Reste dans notre campement et apprend-nous à le gérer dans la purification, convaincus que seuls l'intercession de notre Kohen Gadol et le sacerdoce de notre Adôn Yéshoua, permettront, autoriseront la présence de notre Créateur parmi nous.

Que notre camp soit donc saint, afin que יהוה ne voie chez nous rien d'inconvenant et qu'IL ne se détourne pas de nous.

Shabbat shalom vé shavoua tov.